



COMPTE-RENDU du CHSCT des DDI du 10 mai 2016

Le Président du CHSCT ouvre la séance en rappelant que le bilan social permet dorénavant d'établir un état des lieux des DDI. Il met en exergue la participation d'une large majorité des DDI à la déclinaison du Plan RPS et s'engage pour fin 2016 à une adhésion de toutes les directions.

Il rappelle que le CHSCT des DDI a vocation à s'emparer des sujets transverses en lien avec les CHSCT ministériels et locaux (citant pour exemple la mise en place du télétravail).

Ci-après nos constats sur les points figurants à l'ordre du jour :

Point 1 : Approbation du procès verbal du CHSCT du 13 octobre 2015.

PV non présenté aux Organisations Syndicales.

Le Président reconnaît un fort dysfonctionnement et s'engage à y remédier.

Point 2 : Contingent annuel d'autorisations d'absence des membres des CHSCT des DDI et CHSCT locaux. (Arrêté du 27 octobre 2014)

Si un avis favorable sera donné à l'attribution d'une majoration du contingent d'absences annuelles aux membres du CHSCT central des DDI (un arrêté du 1^{er} Ministre devrait être soumis au prochain CT des DDI), la position de la DGAFP est d'ors et déjà défavorable pour les CHSCT locaux. Les organisations syndicales à l'unanimité demandent *l'application majorée pour les membres des CHSCT locaux*.

Sujet à l'ordre du jour du prochain CT des DDI de juillet 2016.

Point 3 : formation des membres du CHSCT des DDI.

L'administration fait des propositions de dates de formations qui restent à valider par les membres du CHSCT.

Point 4 : Mise en œuvre du plan national d'action pour la prévention des risques psychosociaux dans les DDI.

Les diagnostics et les plans d'actions déclinés au plan local ont été transmis pour une grande majorité des DDI aux services du Premier Ministre, A noter, pour 2016, des crédits inscrits au Fonds de Modernisation pourront soutenir les projets des directions qui en feront la demande.

Point 5 : Mission d'évaluation du dialogue social et de la prise en compte des RPS dans les DDI.

Point d'étape des Inspecteurs Généraux sur la mission qui leur a été confiée et qui porte sur 12 DDI auditées sur les 40 sélectionnées.

Pour FO ni surprise ni scoop en la matière !

De ce premier constat il ressort :

- ◆ « dans les instances représentatives, on nous écoute, mais on ne nous entend pas »,
- ◆ « la communication en interne est difficile »,
- ◆ « la surcharge de travail »,
- ◆ « la crise de la PAC »,
- ◆ « des interrogations sur l'avenir »,
- ◆ « trop de changements et d'ordres contradictoires »,
- ◆ « une médecine de prévention en souffrance »,
- ◆ « des cadres intermédiaires en difficulté »,
- ◆ « des problèmes liés aux systèmes informatiques »,
- ◆ etc....

Pour FO qui n'a pas attendu ce premier bilan pour dénoncer les difficultés rencontrées par les agents, les DDI composent une flotte sans gouvernail/ ni boussole !

Point 6 : Feuille de route du CHSCT des DDI 2016-2018 (**document présenté par l'administration** [ici](#)).

A la demande de FORCE OUVRIÈRE le Président accepte qu'un point d'étape régulier soit fait sur l'état d'avancement de la Feuille de route afin qu'elle évolue dans le temps.

FORCE OUVRIÈRE est intervenu pour qu'une décision soit prise par les Ministères Sociaux sur l'application informatique, utilisée par les agents en fonction dans les comités médicaux et les commissions de réforme, devenue obsolète depuis la gestion de ces deux instances par les DDCS

Il faut agir vite ! **Agents au bord de la crise de nerfs.**

Trois points ont été rajoutés à cette feuille de route lors du CHSCT :

- ◆ Prise en compte de la question des contrôles terrain en lien avec les différents Ministères,
- ◆ Mise en place des procédures d'Alerte,
- ◆ Harmonisation des missions, des périmètres d'action, du temps de travail des Inspecteurs de Santé et de Sécurité au Travail, des Assistants et des Conseillers de Prévention qui dépendent actuellement de leur ministère d'appartenance.

FO a fortement insisté sur le rôle de l'ensemble des acteurs de prévention :

- ◆ médecins de prévention,
- ◆ assistants et conseillers de prévention,
- ◆ assistants sociaux des personnels dont on ne peut que se féliciter du travail accompli au sein des services et auprès des agents et pour lesquels FORCE OUVRIÈRE demande une plus grande intégration au sein des CHSCT locaux mais également au sein du CHSCT central des DDI.

Vos représentants au CHSCT des DDI :

SECRETAIRE DU CHSCT : Marie-Ange Francischi, DDCS des Alpes-Maritimes (FO administration générale de l'État),

Joël Cange, DDTM du Nord (FO équipement, environnement, transports et services),

Cédric Peinturier, DDTM d'Ille-et-Vilaine (FO équipement, environnement, transports et services)

Véronique Pannetier-Bouvier, DDTM d'Ille-et-Vilaine (FO administration générale de l'État),

Soizig Blot, DDCSPP d'Ille-et-Vilaine (FO administration générale de l'État), membre du CHSCT-M du MAAF,

Sandrine Fourcher-Michelin, DDT d'Eure-et-Loir (FO équipement, environnement, transports et services)

Expert :

Gisèle Vimont, DDT de l'Allier (FO administration générale de l'État).

Fédération de l'Administration Générale de l'État – <mailto:contact@fagefo.fr>

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfpfo@fr.oleane.com

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@fets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris